

## Le débroussaillage obligatoire.

Débroussailler c'est une nécessité, pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens et pour faciliter le travail et l'accès des pompiers. La loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès. Tout contrevenant s'expose à une amende de 135€, suite à une mise en demeure restée sans effets, il s'expose à une amende de 30€/m<sup>2</sup> non débroussaillé..



**Où débroussailler?** Hors zone urbaine, débroussaillage dans un rayon de 50m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins. En zone urbaine, débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie et même dépourvue de construction.

**Comment débroussailler?** Eliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches. Couper toute branche à moins de 3m des constructions et des toitures. Elaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimale de 2m50 et suppression des arbustes. Dégager un gabarit de passage de 4m minimum sur voies d'accès avec 2m de glacis. Espacer les arbres de 3m les uns des autres.

## HORAIRES GARDERIE SCOLAIRE DU MATIN

Il est impératif de déposer les enfants au portail dans l'intervalle de 10 minutes à chaque tranche horaire : Soit 5 minutes avant ou après chaque début ou fin de période.

Exemple pour 8h00 entre 7H55 et 8H05. En dehors de ces créneaux horaires le portail est fermé et les enfants ne seront pas accueillis à la garderie. Les enfants fréquentant la garderie restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'au franchissement du portail.



Retour en images sur la fête du vin 2019 où les spectateurs étaient venus nombreux pour assister à ce traditionnel évènement de notre commune.



**Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant les combats AFN. Une cérémonie aura lieu au monument aux morts de Taradeau le 5 décembre à 9h00.**



Les travaux de démolition diligentés par l'entreprise propriétaire ont débuté. Ils devraient se poursuivre dans les semaines prochaines par le bâtiment abritant l'ancienne boulangerie.



Un nouveau panneau ou la commune et les commerçants de Taradeau souhaitent la bienvenue à leurs visiteurs a été installé à l'entrée du village en venant des Arcs.

